

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes aux Pays-Bas en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur les **Pays-Bas**

qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997, et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Etude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

PAYS-BAS

INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, de nombreux développements ont vu le jour aux Pays-Bas dans le domaine de l'information jeunesse. Le point de départ fut le **premier séminaire européen sur l'information jeunesse** qui se déroula à Marly-le-Roi (France) en avril 1985, Année Internationale de la Jeunesse proclamée par les Nations Unies. Un groupe d'experts néerlandais spécialistes des jeunes revint de ce séminaire avec beaucoup d'inspiration et d'idées. En 1986, la brochure sur l'information jeunesse "16 or So" ("16 ans plus ou moins"), inspirée de la publication "Young Scot" ("Jeune et écossais"), fut la première action à l'échelon national.

Depuis lors aux Pays-Bas, toutes sortes d'initiatives ont été prises en ce qui concerne l'information jeunesse aux niveaux national, régional et local.

Le plus souvent, l'intention d'informer les jeunes sur leurs possibilités et sur la législation et la réglementation qui les concernent est liée à certaines notions et évolutions d'ordre général :

- * la société moderne fonctionne de plus en plus comme une "société de l'information", où l'information semble être un élément vital d'intégration. Par ailleurs, la société et la réglementation qui la régit évoluent rapidement et deviennent plus complexes ;
- * les idées pédagogiques concernant la vie des jeunes évoluent : les jeunes ne sont plus uniquement considérés comme

de futurs adultes qui s'acheminent vers une plus grande indépendance et qui tendent à devenir de plus en plus responsables ; "être jeune" constitue une étape de la vie à part entière, qui s'accompagne d'une grande pression liée à la prise de décisions individuelles sur sa formation et son emploi futur ;

- * l'information destinée aux jeunes existe mais elle est souvent difficile à trouver, d'une qualité variable et, dans certains cas, l'information provenant de différentes sources est trop abondante.

Il est intéressant de noter que les idées provenant d'autres pays ont inspiré et influencé les actions menées aux Pays-Bas. Parallèlement, des projets et des initiatives qui ont vu le jour aux Pays-Bas ont été source d'inspiration pour d'autres pays.

On compte actuellement quelque 150 Points Information Jeunesse aux Pays-Bas.

Les informations contenues dans ce texte ont été fournies par le Stichting Jeugdinformatie Nederland (SJN) :

SJN

Zakkendragershof 34-44

NL-3500 BJ Utrecht

☎ (31+30) 239.44.33

Fax: (31+30) 239.44.56

Texte mis à jour en : Décembre 1997

HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT

C'est vers 1988 que l'information jeunesse fut intégrée à la politique du gouvernement central par l'intermédiaire du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Santé, des Affaires sociales et du Sport). Le **Stichting Jeugdinformatie Nederland** (autrefois appelé JWI) se vit d'une part chargé d'apporter plus de clarté et de cohérence dans la communication de l'information aux jeunes et reçut d'autre part la mission d'aider les professionnels ayant un devoir d'information envers les jeunes - professionnels qui travaillent au sein d'organisations existantes d'aide et de travail pour les jeunes et pour qui "l'information" fait partie intégrante de leur travail.

Aux Pays-Bas, les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que l'augmentation du niveau des prestations, particulièrement dans le domaine de la protection infantile, ont entraîné un développement rapide de l'information jeunesse et ont fait de cette dernière une forme de travail à part entière. Les Centres de Conseil Jeunesse (les JAC) en particulier, qui exerçaient déjà une fonction d'information, se sont concentrés sur cet aspect du travail. Un grand nombre de ces centres ont fusionné pour donner naissance à des structures plus importantes et, bien souvent, ceci est allé de pair avec une organisation plus fonctionnelle. L'information et le conseil ont ainsi été séparés des activités sociales et de nombreux Centres de Conseil Jeunesse ont été convertis en Points Information Jeunesse, c'est-à-dire des lieux où les jeunes peuvent se rendre pour s'informer. Ces Points Information Jeunesse sont particulièrement adaptés pour œuvrer dans le domaine de la prévention ; ce sont des lieux publics pouvant accueillir d'importants groupes de jeunes que l'on

peut orienter, si nécessaire, de façon rapide et efficace vers un service spécialisé ou vers une autre institution sociale compétente.

Au printemps 1990, le premier **Point Information Jeunesse** ("JIP" aux Pays-Bas) s'ouvrit à Tilburg, préfigurant le développement des services d'information jeunesse dans différentes parties du pays. Le Point Information Jeunesse de Tilburg est conçu comme un magasin mettant à la disposition des jeunes des informations et d'autres services professionnels.

Depuis 1990, un nombre considérable de JIP a été créé sous différentes formes et dans différents environnements, tels que :

- les Boutiques Information Jeunesse
- les Bureaux Information Jeunesse
- les Points Information Jeunesse
- les Bus Information Jeunesse
- les Projets Information Jeunesse
- les Activités Information Jeunesse.

UNE ETUDE NATIONALE SUR L'INFORMATION JEUNESSE

Au cours des années 1993 et 1994, l'Université de Leiden mena une étude au niveau national sur l'offre et la demande en matière d'information jeunesse.

Le très complet programme de recherche mis en place dans le cadre de cette étude eut pour cible les intermédiaires et les jeunes eux-mêmes, et constitua dans le même temps une aide considérable au développement de l'information jeunesse. Cette étude permit de se faire une idée précise du type de questions que les jeunes posent et de la stratégie qu'ils adoptent lorsqu'ils sont à la recherche d'informations.

L'étude réalisée auprès des intermédiaires (c'est-à-dire les personnes travaillant pour et avec les jeunes) montra que ceux-ci savaient très bien de quel type d'information les jeunes ont besoin.

A l'issue de cette étude, une mine d'informations devint disponible. Certaines conclusions de l'étude suscitérent l'étonnement et il peut être intéressant de les prendre en considération au-delà des frontières des Pays-Bas. Par exemple, l'idée selon laquelle les jeunes ayant un niveau de formation peu élevé ne cherchent pas à s'informer fut démentie de façon catégorique. Il est apparu clairement que cette catégorie de jeunes a bon nombre de commentaires à faire sur la façon dont l'information leur est présentée. On pense trop souvent à tort qu'informer un jeune consiste à lui remettre le dépliant adéquat, alors que la partie la plus importante de la démarche réside dans le contact et le conseil qui accompagne l'information.

BUTS DE L'INFORMATION JEUNESSE

Les différences qui existent d'un JIP à l'autre sont encore importantes : certains sont très professionnels, d'autres ne travaillent qu'avec des bénévoles ; certains sont situés dans une belle boutique au centre de la ville tandis que d'autres ne disposent que d'une petite pièce dans une maison de jeunes. Néanmoins, ils poursuivent tous le même objectif : informer les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent. Outre les informations propres à un problème donné, la plupart des JIP disposent d'informations sur les études, les voyages, les activités de loisir, etc. Dans certains JIP, il existe des services spécialisés pour des domaines précis tels que la recherche d'emploi, le logement et la location de bicyclettes.

A l'heure actuelle, les JIP tendent à devenir une plaque tournante locale pour ce qui est de l'information pour et sur les jeunes. Les organisations locales ressentent le besoin d'une coopération accrue entre les différents secteurs rattachés à l'information jeunesse ; elles veulent savoir quels problèmes surviennent et

comment ceux-ci peuvent être prévenus. Les gouvernements locaux soutiennent ce développement par le biais de l'intégration de leur politique en faveur des jeunes. En outre, la tendance récente qui consiste à impliquer les jeunes eux-mêmes dans les débats sur la politique qui les concerne et dans la réalisation et l'évaluation du travail accompli a toutes les faveurs des gouvernements locaux.

CADRE ORGANISATIONNEL DE L'INFORMATION JEUNESSE

Aux Pays-Bas, la plupart des Points Information Jeunesse font partie d'organismes plus importants chargés de la protection et du travail des jeunes et se trouvent en des lieux que les jeunes fréquentent. Ces structures ont été décentralisées aux niveaux régional et local. Les Points Information Jeunesse ne sont pas encore également répartis dans l'ensemble du pays, l'ouest comptant un nombre de points d'information considérablement plus important que le nord, par exemple. La qualité des équipements, le niveau de compétence des professionnels de la jeunesse et l'accessibilité des Points Information Jeunesse ne sont pas les mêmes partout. En outre, l'accès à d'autres services via le réseau fonctionne mieux dans certaines villes que dans d'autres. Dans plusieurs villes, des mesures d'économie ont conduit différentes institutions à s'organiser afin d'administrer conjointement des Points Information Jeunesse. De ce point de vue, l'information jeunesse s'est avérée être un terrain propice à la coopération dans le cadre du processus de réforme des services sociaux.

On note cependant un facteur de complication : les Points Information Jeunesse émanent d'institutions sociales très différentes et ont donc des cadres organisationnels qui varient. Différents modèles sont utilisés, avec leurs propres caractéristiques et limites.

Produits récents du SJN

Publications

- Catalogue des fiches d'information publiées par des différentes sources

Stages

- Comment créer un service d'information jeunesse
- Méthodes d'information en contact direct avec les jeunes
- Lois et réglementation en matière de jeunesse

Multimédia et Internet

- Site Web DWINK sur la participation des jeunes : www.sjn.nl/dwink
- CD-ROM sur "La santé pour tous"
- "16 or So" sur Internet : www.sjn.nl/16ofzo
- Home-page du SJN : www.sjn.nl

Matériels de promotion

- Vidéo "Comment trouver de l'information"
- Autocollants, sacs, etc. portant le logo national information jeunesse

Ainsi, les deux tiers environ des Points Information Jeunesse sont rattachés à des structures de protection infantile, près d'un tiers dépendent de structures chargées du travail des jeunes et quelques-uns font partie de bibliothèques publiques. Les rares Points Information Jeunesse situés dans des établissements scolaires se réduisent souvent à un simple stand avec dépliants et où, dans la plupart des cas, un professionnel est présent et peut être consulté à des heures fixées à l'avance. Si les Points Information Jeunesse sont des structures proches des personnes auxquelles elles s'adressent, il n'existe pas en revanche un système formel de coordination nationale. Dans le domaine de

l'information jeunesse, le Stichting Jeugd-informatie Nederland (SJN) apporte son soutien de plusieurs façons : il met à la disposition des jeunes et des intermédiaires des matériaux informatifs, il donne des conseils sur de nouvelles initiatives relatives à l'information jeunesse et il développe des programmes de formation professionnelle.

PROMOTION D'UNE INFORMATION JEUNESSE DE QUALITE

En 1992, un logo pour l'information jeunesse fut créé au niveau national et constitue désormais, avec la Charte européenne de l'information jeunesse (adoptée par ERYICA en 1993), la base des normes et critères de qualité minimaux relatifs à l'information jeunesse aux Pays-Bas.

Au niveau national, un **groupe de pilotage dédié à l'information jeunesse** et constitué de 12 services d'information régionaux et municipaux, travaille actuellement sur la mise en place de normes minimales dans ce domaine. Ce groupe s'attache également à la coordination des activités, tant au niveau national que régional, à la coordination inter-régions des produits et de leur diffusion, à la coordination nationale des systèmes d'enregistrement, à la promotion conjointe des activités et à la représentation des intérêts communs.

Le **logo national pour l'information jeunesse** a été créé pour que ceux-ci identifient plus facilement les points d'information. Notons toutefois que ce logo n'est utilisé que par les Points Information Jeunesse qui répondent à certains critères de base : un Point Information Jeunesse doit être facilement accessible à tous les jeunes, sans distinction de sexe, de classe sociale, d'origine ethnique, etc. En outre, des informations variées doivent être

disponibles sur un large éventail de sujets. Enfin, le logo peut être une indication de qualité et donner aux jeunes la garantie que les informations et conseils qu'ils reçoivent sont complets, fiables, impartiaux et adaptés à leurs besoins.